

Rivière-Rouge, le 17 décembre 2013

Transmission par courriel (greffe@regie-energie.qc.ca)

Régie de l'Énergie
A/S Me Dubois
Tour de la Bourse
800 rue du Square Victoria, bureau 2.55
Montréal Québec H4Z 1A2

Objet : Dossier de la Régie R-3863-2013 « Demande d'autorisation du projet Lecture à distance – Phase 2 et 3 » Réponses supplémentaires aux commentaires du Distributeur

Nous constatons que le Distributeur ne respecte pas les plans d'affaires qu'il a présentés à la Régie lors du dépôt de sa première demande R-3770-2011, mais également lors du dépôt de sa seconde demande R-3863-2013. À la page 30 de 58 du document « PROJET LECTURE À DISTANCE PHASE I », dont le texte original est daté du 2011-06-30, vous avez le tableau suivant qui a été tiré de ce document :



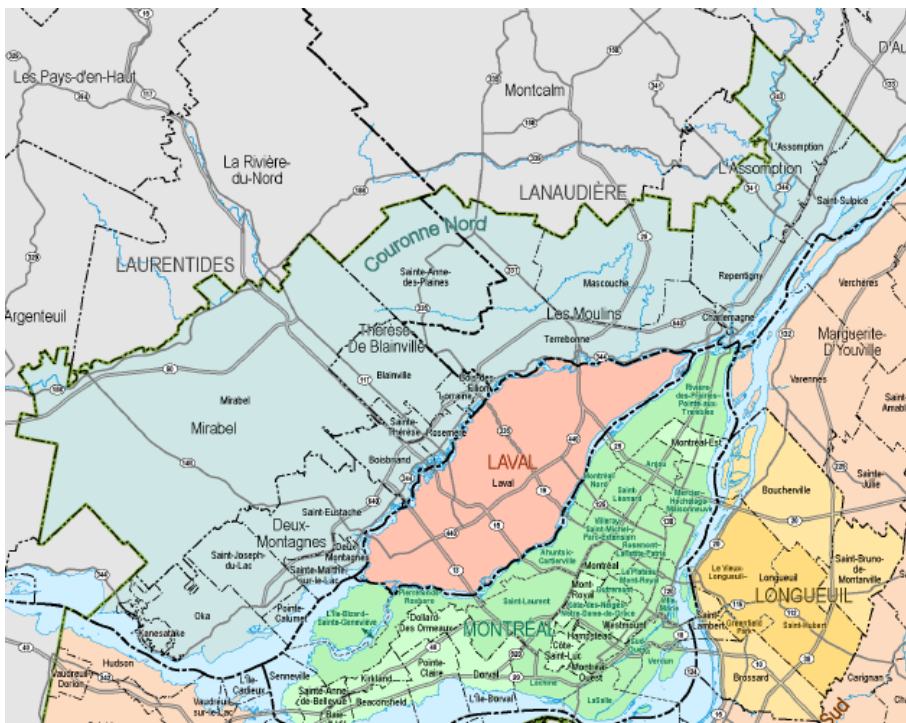
Demande R-3770-2011

1 **TABLEAU 3 : DÉPLOIEMENT DES COMPTEURS PAR RÉGIONS DU PROJET LAD**

Région	Période	Nombre de compteurs	Municipalités
Région 1	2012-2013	1,7 million	<ul style="list-style-type: none">• Montréal• Laval• Municipalités de la couronne nord• Municipalités de la couronne sud (57 % des compteurs)
Région 2	2014-2015	1,7 million	<ul style="list-style-type: none">• Municipalités de la couronne sud (43 % des compteurs restants)• Capitale nationale• Chaudière-Appalaches• Montérégie• Une partie des régions :<ul style="list-style-type: none">— Outaouais— Mauricie / Centre du Québec— Estrie— Saguenay – Lac-Saint-Jean— Abitibi-Témiscamingue— Bas-Saint-Laurent
Région 3	2016-2017	0,4 million	<ul style="list-style-type: none">• Autres municipalités et régions du Québec

Suivant l'idée du Distributeur, la couronne Nord est géographiquement la zone de déploiement la plus proche des Laurentides. Selon les usages des Québécois de même que l'organisation qui utilise couramment le terme « couronne nord », la communauté urbaine de Montréal (référence au site Internet de la CMM : <http://cmm.qc.ca/territoire-et-population/cartes-generales/carte-interactive-des-82-municipalites/>), est composée des municipalités suivantes :

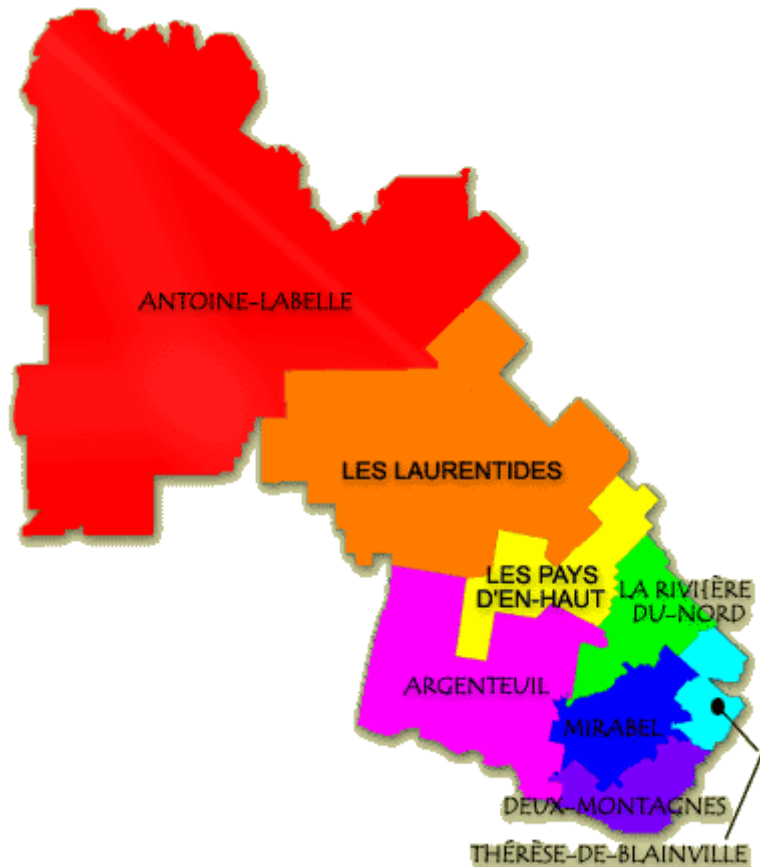
1. Blainville
2. Bois-des-Filion
3. Boisbriand
4. Charlemagne
5. Deux-Montagnes
6. L'Assomption
7. Lorraine
8. Mascouche
9. Mirabel
10. Oka
11. Pointe-Calumet
12. Repentigny
13. Rosemère
14. Saint-Eustache
15. Saint-Joseph-du-Lac
16. Saint-Sulpice
17. Sainte-Anne-des-Plaines
18. Sainte-Marthe-sur-le-Lac
19. Sainte-Thérèse
20. Terrebonne



En tenant compte qu'il est reconnu qu'il y a huit (8) MRC qui compose les Laurentides et que dans ces huit (8) MRC, il y a 76 municipalités que nous vous présentons ci-dessous :

1. Amherst
2. Arundel
3. Barkmere
4. Blainville
5. Bois-des-Filion
6. Boisbriand
7. Brébeuf
8. Brownsburg-Chatham
9. Chute-Saint-Philippe
10. Deux-Montagnes
11. Estérel
12. Ferme-Neuve
13. Gore
14. Grenville

15. Grenville-sur-la-Rouge
16. Harrington
17. Huberdeau
18. Ivry-sur-le-Lac
19. Kiamika
20. L'Ascension
21. La Conception
22. La Macaza
23. La Minerve
24. Labelle
25. Lac-des-Écorces
26. Lac-des-Seize-Îles
27. Lac-du-Cerf
28. Lac-Saguay
29. Lac-Saint-Paul
30. Lac-Supérieur
31. Lac-Tremblant-Nord
32. Lachute
33. Lantier
34. Lorraine
35. Mille-Isles
36. **Mirabel**
37. Mont-Laurier
38. Mont-Saint-Michel
39. Mont-Tremblant
40. Montcalm
41. Morin-Heights
42. Nomingue
43. Notre-Dame-de-Pontmain
44. Notre-Dame-du-Laus
45. **Oka**
46. Piedmont
47. Pointe-Calumet
48. Prévost
49. Rivière-Rouge
50. **Rosemère**
51. Saint-Adolphe-d'Howard
52. Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles
53. Saint-André-d'Argenteuil
54. Saint-Colomban
55. Saint-Eustache
56. Saint-Faustin-Lac-Carré
57. Saint-Hippolyte
58. Saint-Jérôme
59. **Saint-Joseph-du-Lac**



60. Saint-Placide
61. Saint-Sauveur
62. Sainte-Adèle
63. Sainte-Agathe-des-Monts
64. Sainte-Anne-des-Lacs
65. Sainte-Anne-des-Plaines
66. Sainte-Anne-du-Lac
67. Sainte-Lucie-des-Laurentides
68. Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson
69. **Sainte-Marthe-sur-le-Lac**
70. Sainte-Sophie
71. **Sainte-Thérèse**
72. Val-David
73. Val-des-Lacs
74. Val-Morin
75. Wentworth
76. Wentworth-Nord

En fait, selon notre étude, il y aurait seulement neuf (9) municipalités des Laurentides (**en rouge**), dit aussi dans les usages comme étant les « Basses-Laurentides », qui se qualifient comme faisant partie de la couronne Nord.

Donc, il est pertinent de prétendre que le Distributeur a largement dépassé sa zone de déploiement des compteurs nouvelle génération. Au moment de vous partager ces commentaires, nous avons obtenu en date de 5 décembre 2013 une lettre ayant pour objet : « Installation sans frais d'un compteur de nouvelle génération » chez le propriétaire de ForSAK TechnoCom Inc. domicilié à Rivière-Rouge et profitant lui-même d'une connexion Internet large bande sans fil. Vous trouverez en annexe une copie de ce document.

Il est clair dans l'extrait du document ci-après présenté (page suivante) que le Distributeur a informé la Régie de ses intentions de déployer des compteurs de nouvelle génération pour la phase 2 et la phase 3 et que ces efforts, à venir, devraient se concentrer principalement dans les zones de moyennes et faibles densités de population. Zones qui, de facto, sont sujettes à être peu ou pas desservies en service Internet large-bande.

Selon la compréhension les différents documents présentés dans le cadre d'un processus légal administré par la Régie, le Distributeur ne devrait pas démarrer la phase 2 ni la phase 3 sans l'approbation favorable de la Régie en regard de l'autorité qui lui est conférée. Nous apprécierions que la Régie s'assure que le Distributeur n'a pas dépassé le plan de déploiement de la phase 1 en débordant ses installations des compteurs de nouvelle génération dans des secteurs désignés en phase 2 et phase 3. Que le cas échéant, d'obtenir du Distributeur d'arrêter ces installations qui n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de la Régie et d'interdire la mise en service des appareils déjà installés sur les portions du territoire du Québec qui ont été identifiées pour la phase 2 et la phase 3.

- 1 déploiement des compteurs de nouvelle génération des phases 2 et 3 sont présentés au
- 2 tableau 1.

TABLEAU 1 : BUREAUX D'AFFAIRES DES PHASES 2 ET 3

Phase 2		Phase 3	
Châteauguay	Lévis	Baie-Comeau	Baie-James
Vaudreuil	Thetford-Mines	Sept-Îles	Rimouski
Drummondville	Beauce	Sherbrooke	Gaspé
Sorel	Hull	Boréal	Bonaventure
Valleyfield	Mont-Laurier	Shawville	Îles-de-la-Madeleine
Saint-Jean-sur-Richelieu	Trois-Rivières	Papineauville	Alma
Granby	Shawinigan	Maniwaki	Chibougamau
Saint-Hyacinthe	Victoriaville	La Tuque	
Beauport	Chicoutimi	Rouyn	
Québec		Val d'Or	

Note : Les bureaux d'affaires ne sont pas listés par ordre de déploiement.

En exemple, le cas particulier du propriétaire de ForSAK TechnoCom Inc. Selon la logique ou du moins selon les distances et les voies publiques qui relient Rivière-Rouge au reste du Québec, il est pertinent de croire qu'il est visé par la phase 2 du projet avec le bureau de Mont-Laurier (moins de 60Km).

Installation des compteurs de nouvelle génération

- 1 Le Distributeur prévoit débiter l'installation des compteurs au plus tard au début de juillet
- 2 2014 et, au plus tôt, dès l'autorisation du projet par la Régie. Le déploiement des
- 3 compteurs se terminera à la fin du second trimestre de 2018. Le Distributeur présente
- 4 l'échéancier de déploiement à la figure 2.

FIGURE 2 : ÉCHÉANCIER D'INSTALLATION DES COMPTEURS DE NOUVELLE GÉNÉRATION

	2014		2015				2016				2017				2018		
	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	
Phase 2	1,6 M de compteurs (Firme externe et Distributeur)																
Phase 3							0,5 M de compteurs (Distributeur)										

Si c'est le cas, pourquoi le Distributeur va-t-il demander à la Régie d'accorder son autorisation en vertu de la demande R-3863-2013, laquelle demande informe la Régie que le Distributeur veut faire l'installation des compteurs de nouvelle génération à compter du troisième trimestre (T3-2014) de 2014 alors que nous voyons à plusieurs endroits dans nos campagnes des routeurs IMA déjà installés en plus des abonnés qui reçoivent des avis d'installation en décembre 2013.

A cet égard, nous réitérons à la Régie qu'elle doit d'emblé accepter qu'il y a un risque suffisamment important de mettre en péril un service apprécié par des citoyens et PME du Québec, mais également de créer des pertes économiques appréciables, voire même nuire à la survie, de certaines entreprises fournisseurs de service Internet en région. Que ce risque justifie amplement, de tenir des audiences qui inviteraient tous les acteurs concernés à participer, non pas à titre d'observateurs, comme le souhaiterait le Distributeur, mais comme participant.

Notre impression, partagée également par d'autres acteurs du milieu de l'Internet sans fil, est que le distributeur agit comme s'il avait la certitude que la Régie va accorder le feu vert à la demande en cours.

Nous rappelons à la Régie que nous ne nous opposons pas aux désirs du Distributeur d'établir un système de télémessure distribué. Là où nous vous indiquons notre opposition est dans l'utilisation des fréquences ISM 900Mhz en milieu rural, laquelle utilisation priverait des citoyens d'un outil incontournable pour l'essor économique de notre région.

Nos inquiétudes dépassent largement le bénéfice que le Distributeur souhaite obtenir en excluant les fournisseurs de services Internet de toute intervention de la part des entreprises fournisseurs de service sans fil en région. Nous espérons que la Régie tiendra compte de ces inquiétudes concrètement exprimées par les différents fournisseurs.

En terminant, je vous invite à consulter le document disponible à cette adresse : http://www.scc.ca/sites/default/files/publications/Smart_Grid_Report_FINAL_FR.pdf

Vous verrez que le document intitulé « Feuille de route pour la normalisation du réseau intelligent au Canada » publié par le Conseil Canadien des normes note qu'Industrie Canada a réservé une bande de fréquence pour ce type de réseau : « À cette fin, Industrie Canada a réservé une partie du spectre aux applications des réseaux électriques du Canada, soit la bande de 1,8 GHz (1 800-1 830 MHz), » page 22/44 du document. Avec cette information, placée dans le présent contexte, nous sommes en droit de se demander pourquoi le Distributeur n'a pas utilisé une bande de radiofréquence désignée explicitement pour son besoin?

Veillez acceptez l'expression de mes salutations les plus sincères.



Sébastien Fortin
Président
ForSAK TechnoCOM inc.



1822, chemin Lac Marsan Ouest, Rivière-Rouge, Québec, Canada, J0T 1T0
Téléphone : (819) 275-5498 ♦ courriel : info@forsak.com ♦ site web : <http://forsak.com>

1822 Chemin Lac Marsan Ouest
Rivière-Rouge Québec J0T 1T0
info@forsak.com

Copies :

Un Québec Branché sur le monde Inc.

MAMROT

Groupe du Spectre Industrie Canada

Me Marie-Josée Hogue, HEENAN BLAIKIE par courriel mhogue@heenan.ca

Annexe

Annexe A : Lettre de HQ pour l'installation sans frais d'un compteur de nouvelle génération.



Le 5 décembre 2013

002993

Sébastien Fortin
1822 ch du Lac-Marsan O
Rivière-Rouge QC J0T 1T0



Objet : Installation sans frais d'un compteur de nouvelle génération

Madame, Monsieur,

Hydro-Québec doit remplacer tous ses compteurs électromécaniques, dont la technologie est désuète, par des compteurs de nouvelle génération. Le remplacement des compteurs se fait selon les conditions établies en octobre 2012 par la Régie de l'énergie, l'organisme qui réglemente la distribution de l'électricité au Québec. Par ailleurs, les compteurs de nouvelle génération permettront d'améliorer la qualité du service à la clientèle, notamment par la détection plus rapide des pannes.

Dans les prochaines semaines, Hydro-Québec installera des compteurs dans votre secteur. Vous n'avez aucune démarche à faire - le processus est simple, rapide, sans frais.

Vous trouverez ci-joint un feuillet spécialement conçu pour que vous puissiez obtenir des réponses à vos questions avant l'installation. Nous vous invitons aussi à visiter le site Web www.hydroquebec.com/compteurs-nouvelle-generation.

Installation

Le remplacement du compteur s'effectue rapidement et ne requiert qu'une courte interruption de service. Le nouvel appareil sera installé par Hydro-Québec ou par l'entreprise Capgemini Québec, dont les véhicules portent la mention « prestataire mandaté par Hydro-Québec ». Tous les installateurs sont munis d'une pièce d'identité avec leur nom et leur photo. Si vous êtes absent et que votre compteur est inaccessible, l'installateur laissera une affichette indiquant le numéro pour le joindre afin de prendre un rendez-vous.

Option

Les compteurs de nouvelle génération, qui sont la norme dans l'industrie, seront installés chez l'ensemble des clients d'ici quelques années. Toutefois, il vous est possible de demander que soit installé un compteur non communicant qui exige une relève manuelle en composant le 1 866 332-6779. Des frais initiaux d'installation de 98 \$ s'appliqueront en plus de frais mensuels de relève de 206 \$ par année. Notez que vous pourrez en tout temps vous prévaloir de cette option. Cependant, les frais initiaux d'installation seront plus élevés si vous faites la demande plus de 30 jours après la date inscrite au haut de la présente lettre.

Nous apprécions votre collaboration et nous vous prions d'accepter, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Les services à la clientèle

Numéro de compte	Numéro de contrat	Adresse du lieu de consommation
██████████	██████████	1822 ch du Lac-Marsan O Rivière-Rouge QC J0T 1T0
██████████	██████████	1900 ch du Lac-Marsan O Rivière-Rouge QC J0T 1T0

002994

